

Séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} avril 2019

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 1^{er} avril 2019 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Est absent : monsieur le conseiller, Denis Moreau.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général et assistant-greffier ainsi que madame Marie-Josée Charron, adjointe à la direction générale.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2019-04-01

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2019

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 4 mars 2019. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription, dispensent le directeur général et assistant-greffier de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

De 19h40 à 19h58

Lors de la période de questions, différents intervenants prennent la parole.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2019

Le directeur général et assistant-greffier dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2019.

2019-04-02

Demande de dérogation mineure - 140, rue Robillard

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur André Marceau* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 140, rue Robillard, un garage détaché avec un abri d'auto annexé, qui déroge aux articles 4.3.2.1 et 4.3.2.3 du Règlement de zonage RRU2-2012 :

- la pente du toit sera de 2 % au lieu d'une pente minimale de 20 % ;
- la hauteur du bâtiment sera de 6,33 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 5 mètres.

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 140, rue Robillard, telle que présentée par *monsieur Marceau*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-03

Demande de permis PIIA - 234, rue Saint-Antoine Nord, local 102

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Dr Khoi Ha-Ngoc* ;

ATTENDU que le projet a pour but de remplacer l'affichage de la clinique dentaire en façade du bâtiment et dans la structure sur poteaux, laquelle est située au 234, rue Saint-Antoine Nord, local 102 ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du PIIA pour les enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve le projet d'enseignes relatifs au 234, rue Saint-Antoine Nord, local 102, tels que présentés par *Dr Ha-Ngoc*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-04

Demande de dérogation mineure - 48, terrasse Desrosiers

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Pierre-Olivier Paquette* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 48, terrasse Desrosiers, un garage annexé à la résidence qui déroge aux articles 3.4.1 et 4.3.2.1 du Règlement de zonage RRU2-2012 :

- la marge avant du garage annexé est de 5,52 mètres au lieu de 7,5 mètres ;
- la marge de recul latérale du garage annexé est de 1 mètre au lieu de 1,5 mètre.

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, partiellement en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, les propriétaires intéressés prennent la parole relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative à la construction d'un garage annexé à la résidence située au 48, terrasse Desrosiers, aux conditions suivantes :

- les matériaux de revêtement extérieur du garage doivent être identiques aux matériaux de la résidence ;

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-05

Demande de permis PIIA - 1132A, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *9383-1709 Québec inc.* ;

ATTENDU que le projet vise à installer une enseigne à l'intérieur de la structure sur poteaux existante au 1132A, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet d'enseigne rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne au 1132A, rue Notre-Dame, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-06

Demande de dérogation mineure - 198, avenue des Pins

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Cindy Latour* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 198, avenue des Pins, une piscine creusée à 0,91 mètre de la ligne latérale de terrain, alors que les articles 4.4.1 et 4.4 du Règlement de zonage RRU2-2012 exigent un minimum de 1,5 mètre de la ligne de terrain ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 198, avenue des Pins, telle que présentée par *madame Latour*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-07

Demande de permis PIIA - 191, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Rémi Paradis* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer, au 191, rue Saint-Antoine Nord, une enseigne sur socle en remplacement de la structure sur poteau ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du PIIA pour les enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne relatif au 191, rue Saint-Antoine Nord, tel que présenté par *monsieur Paradis*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-08

Demande de permis PIIA - 53, chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Les Constructions Tremblay et Laplante inc. pour Les Immeubles Marc Saulnier inc.* ;

ATTENDU que le projet a pour but de recouvrir, au 53, chemin de Lavaltrie, la structure sur poteaux en place, de remplacer les affiches intégrées à cette structure et d'installer une enseigne murale ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du PIIA pour les enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatifs au 53, chemin de Lavaltrie, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-09

Demande de permis PIIA - 102, chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Enseignes Auvatech inc. pour Les alimentations JGD Milot inc.* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer, au 102, chemin de Lavaltrie, une enseigne murale pour le dépanneur *Beau-soir* ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du PIIA pour les enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne relatif au 102, chemin de Lavaltrie, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-10

Demande d'autorisation d'usage conditionnel - 770, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par le Groupe Evex ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur le lot 3 065 789 (770 rue Notre-Dame), une habitation multifamiliale de six logements ;

ATTENDU la localisation particulière de cet immeuble, qui découle du morcellement de la propriété située à l'arrière ;

ATTENDU qu'il serait souhaitable, en vue d'un projet de densification, que soit regroupé ces immeubles ;

ATTENDU les difficultés de manoeuvre découlant des deux cases de stationnement disposées en parallèle à une allée de circulation qui ne permet pas de sortir en marche avant ;

ATTENDU la localisation non fonctionnelle des bacs roulants (collés sur une case de stationnement) ;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal rejette la demande d'autorisation d'un usage conditionnel aux fins d'aménager une habitation multifamiliale de six logements au 770, rue Notre-Dame, telle que présentée par le Groupe Evex.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-11

Demande d'autorisation d'usage conditionnel - 811, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par Développement Zone verte inc ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur le lot 2 636 912 (811 rue Notre-Dame), une habitation multifamiliale de huit logements ;

ATTENDU la trop forte densité d'occupation du terrain, ce qui laisse peu d'espace disponible pour des aménagements paysagers, des aires de détente ainsi que pour la disposition des contenants à déchets et de la neige ;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal rejette la demande d'autorisation d'un usage conditionnel aux fins d'aménager une habitation multifamiliale de huit logements au 811, rue Notre-Dame, telle que présentée par Développement Zone verte inc.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-12

Adoption du second projet de règlement 252-2019

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro 252-2019 en date du 1^{er} avril 2019 ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 252-2019 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 aux fins de régir, dans les zones C-96 et C-98, tout nouvel usage résidentiel*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-13

Adoption du second projet de règlement RRU2-43-2019

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-43-2019 en date du 1^{er} avril 2019 ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro RRU2-43-2019 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'autoriser les industries du chanvre dans la zone A-28, les écocentres dans la zone A-35, et de régir le mode de disposition des matières résiduelles des habitations multifamiliales*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-14

Adoption du second projet de règlement RRU2-44-2019

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-44-2019 en date du 1^{er} avril 2019 ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro RRU2-44-2019 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'interdire certains usages commerciaux en bordure de la rue Notre-Dame*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-15

Mandat pour une demande d'autorisation à la CPTAQ - 181, rang Saint-François

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que mandat soit donné à Maître Adélarde Éthier, notaire et conseiller juridique, pour la préparation d'une demande d'autorisation à la CPTAQ relative à l'immeuble situé sur le lot 3 064 652 au 181, rang Saint-François.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-16

Demande du ministère des Transports - extension de la halte routière

ATTENDU que Transports Québec souhaite moderniser son aire de service située dans l'emprise de l'autoroute 40 (halte routière du Point-du-Jour) ;

ATTENDU que le projet implique une importante expansion de sa superficie d'occupation du sol ;

ATTENDU que cette expansion s'effectue partiellement, soit sur une superficie d'environ 53 000 m², dans l'aire de boisés protégés identifiée par la réglementation d'urbanisme de la Ville de Lavaltrie et de la MRC de d'Autray ;

ATTENDU qu'en guise de compensation, Transports Québec propose d'inclure, dans l'aire de boisés protégés, une parcelle de terrain boisée d'une superficie d'environ 60 000 m² située à proximité de l'aire de service ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que la Ville appuie le projet d'aménagement de l'aire de service de Transports Québec nécessitant l'exclusion d'une superficie d'environ 53 500 m² de boisés protégés de la plaine du St-Laurent, moyennant d'y inclure, tel que proposé, la parcelle d'environ 60 000 m².

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-17

Mandat pour l'élaboration du programme particulier d'urbanisme (PPU)

ATTENDU la volonté du conseil municipal de réaliser un exercice d'analyse visant à doter le coeur villageois d'un programme particulier d'urbanisme ;

ATTENDU que cette action est inscrite à la planification stratégique 2018-2022 ;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance d'une offre de service de la Firme « L'Atelier Urbain » concernant la réalisation d'une démarche visant à élaborer un programme particulier d'urbanisme pour le coeur villageois ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte l'offre de service déposé par monsieur Louis-Michel Fournier, et mandate la firme « L'Atelier Urbain » pour la réalisation d'un mandat visant l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le coeur villageois ;

Que les honoraires associés à ce mandat sont de 20 949 \$ avant taxes et que ce montant soit assumé par le poste budgétaire *Projets spéciaux, dons et subventions du conseil 02-110-00-970*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-18

Production cannabis pour fins médicales - demandes Santé Canada

ATTENDU que la *Loi sur le cannabis* et sa réglementation permettent à *SANTÉ CANADA* d'octroyer des certificats d'inscription de production de cannabis à des fins médicales pour consommation personnelle ;

ATTENDU que *SANTÉ CANADA* autorise jusqu'à quatre détenteurs de certificat d'inscription, à produire du cannabis à des fins médicales, à une même adresse, ce qui peut représenter un nombre considérable de plants ;

ATTENDU que *SANTÉ CANADA* n'impose aucune exigence particulière en fonction de la quantité de plants autorisés au certificat ;

ATTENDU que *SANTÉ CANADA* émet des certificats sans tenir compte de la réglementation municipale d'urbanisme et sans consulter au préalable la municipalité concernée ;

ATTENDU que la production de cannabis exige de grandes quantités d'eau, d'électricité et qu'elle génère beaucoup d'humidité et des odeurs nauséabondes ;

ATTENDU que la culture à grande échelle, dans un bâtiment inapproprié qui n'est pas conçu et construit à cette fin, contribue à accentuer les nuisances et les risques au niveau de la sécurité et entraîne une détérioration importante du bâtiment et par conséquent une perte de valeur foncière ;

ATTENDU qu'il n'y a aucun mécanisme en place actuellement pour informer les municipalités et les corps de police qui les desservent de l'émission de certificats d'inscription de production de cannabis à des fins médicales sur leur territoire ;

ATTENDU que les municipalités apprennent l'existence des lieux de production que suite à des plaintes du public, les obligeant ainsi à faire enquête et à prendre des recours en cas de contravention à la réglementation, avec les coûts qui y sont associés et que la présence d'une telle production engendre de l'inquiétude et de l'insécurité de la part du voisinage ;

ATTENDU qu'à ce jour, *SANTÉ CANADA* offre peu d'empressement à collaborer avec les municipalités et les corps de police pour la transmission des renseignements nécessaires aux enquêtes ;

ATTENDU que les interventions et les dossiers qui ont été judiciairisés au cours de la dernière année démontrent que le processus d'examen des demandes de certificat d'inscription par *SANTÉ CANADA* doit être resserré afin que l'objectif de la loi et la réglementation ne soit pas détourné ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal demande à *SANTÉ CANADA* :

1. De réviser, dans les plus brefs délais, le processus d'examen des demandes de certificats d'inscription de production de cannabis à des fins médicales pour consommation personnelle de façon à assujettir la délivrance à l'obtention préalable d'une attestation de conformité à la réglementation municipale ;
2. De lui transmettre une copie de tous les certificats d'inscription déjà émis sur le territoire ainsi que ceux à venir ;
3. De revoir, dans les plus brefs délais, les critères pour l'octroi des certificats d'inscription afin que la Loi et sa réglementation ne soient pas détournées à mauvais escient ;
4. De considérer les municipalités et les corps de police comme des partenaires privilégiés dans le traitement des demandes de certificats d'inscription et dans la transmission d'informations ;

Que la présente résolution soit transmise :

- Au Premier ministre du Canada
- Au Premier ministre du Québec
- Au Ministre de la Justice du Canada
- Au ministre de la Justice du Québec
- Au ministre de la santé du Canada
- À la députée fédérale
- À la députée provinciale
- À l'Union des municipalités du Québec
- À la MRC et aux municipalités de la MRC

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-19

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt -
réfection rues Arcand et L'Espérance**

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 10 524 034 \$, pour des travaux de réfection d'infrastructures municipales

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2019-04-20

**Modification de la date limite et du délai de réalisation des travaux
- réaménagement et rénovation de l'hôtel de ville**

Suite au dépôt d'un nouvel échancier et à la recommandation de madame Élyse Chartrand, architecte dans le cadre du projet de réaménagement et rénovation de l'hôtel de ville ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal approuve le nouvel échancier de réalisation de travaux du projet de réaménagement et rénovation de l'hôtel de ville, qui prévoyait la fin des travaux au plus tard le 5 mars 2019 ;

Que les clauses et pénalités prévues au devis recevront application en vertu de ce nouvel échancier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-21

**Adjudication de contrat - réparation et rejointoiement de la
maçonnerie et décapage de la peinture sur la brique du presbytère
de Lavaltrie**

Suite au dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sélection, tenue le 19 mars 2019, relativement à l'évaluation des six soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réparation et de rejointoiement de la

maçonnerie et de décapage de la peinture sur la brique du presbytère de Lavaltrie, ainsi qu'à sa recommandation ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal octroie au soumissionnaire conforme ayant présenté la soumission qui a obtenu le meilleur pointage, soit *Construction J.-G. Lessard & fils inc.*, le contrat pour la réalisation de travaux de réparation et de rejointoiement de la maçonnerie et de décapage de la peinture sur la brique du presbytère de Lavaltrie, au coût de 143 228,66 \$, incluant les taxes.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-22

Nomination officier responsable - règlement de fourniture et d'utilisation de l'eau potable

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie nomme monsieur André LeBlanc à titre d'officier responsable de l'application du règlement concernant la fourniture et l'utilisation de l'eau potable, incluant l'émission de constats d'infraction, le cas échéant ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat établissant les responsabilités et les obligations de l'officier responsable de l'application dudit règlement et également de fixer les conditions de travail pour la saison 2019.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-23

Demande au ministère des Transports - traverse piétonnière face au 301, chemin de Lavaltrie

ATTENDU la présence, au 301, chemin de Lavaltrie de l'entreprise *Coffrages Synergy* ;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de cette entreprise relative à la mise en place sur la route 131 face au 301, chemin de Lavaltrie, d'une traverse piétonnière ;

ATTENDU que le stationnement de l'entreprise est situé du côté est de la route 131 ;

ATTENDU qu'une soixantaine de travailleurs doivent traverser matin et soir aux heures de pointe, la route 131 afin de se rendre au bureau ou au stationnement ;

ATTENDU que le conseil municipal estime que la mise en place d'une telle signalisation augmenterait, de manière significative, la sécurité des travailleurs de cette entreprise qui doivent effectuer la traverse de la route 131 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que demande soit faite à la Direction régionale des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation, sur la route 131, face au 301, chemin de Lavaltrie, d'une traverse piétonnière.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-24

Adoption de l'estimation budgétaire - Réfection du pavage et du drainage pour diverses rues

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte l'estimation budgétaire pour la réfection du pavage et du drainage pour diverses rues, préparée par *Parallèle 54 Expert-conseil*, en date du 22 février 2019, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-25

Autorisation de signature - protocole d'entente - Association de baseball du Chemin du Roy

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, chef de division - sport et plein air, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente à intervenir avec *l'Association de baseball du Chemin du Roy*, relativement à l'utilisation des locaux situés au 235, rue Saint-Antoine Nord.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-26

Autorisation de signature - protocole d'entente - Club de soccer de Lavaltrie

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, chef de division - sport et plein air, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente à intervenir avec le *Club de soccer de Lavaltrie*, relativement à l'utilisation des locaux situés au 235, rue Saint-Antoine Nord.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-27

Autorisation de signature - protocole d'entente - Corps de Cadets 2974 Anvers de Lavaltrie

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise madame Josée Perreault, chef de division - loisirs et soutien à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente à intervenir avec le *Corps de Cadets 2974 Anvers de Lavaltrie*, relativement à l'utilisation des locaux situés au 235, rue Saint-Antoine Nord.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-28

Autorisation de signature - protocole d'entente - Le Relais Jeunesse de Lavaltrie

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise madame Josée Perreault, chef de division - loisirs et soutien à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente à intervenir avec *Le Relais Jeunesse de Lavaltrie*, relativement à l'utilisation des locaux situés au 235, rue Saint-Antoine Nord.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-29

Autorisation de signature - contrat - Sinfonia de Lanaudière

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, madame Isabelle Champagne, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat à intervenir avec la *Sinfonia de Lanaudière*, relativement à un concert hommage de la Sinfonia de Lanaudière.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-30

Autorisation de signature - protocole d'entente - Carrefour Jeunesse emploi D'Autray-Joliette

ATTENDU que la volonté du conseil est de ratifier une nouvelle entente avec le *Carrefour Jeunesse emploi D'Autray-Joliette*, dans le but de maintenir le bureau permanent sur le territoire lavaltois ;

ATTENDU que le conseil a autorisé par résolution, le 5 novembre dernier, la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer une entente pour et au nom de la Ville de Lavaltrie à intervenir avec le *Carrefour Jeunesse emploi D'Autray-Joliette*, pour le maintien du bureau permanent sur le territoire lavaltrien ;

ATTENDU que le conseil d'administration de l'organisme a donné son aval pour la relocalisation dudit organisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de location à intervenir avec le *Carrefour Jeunesse emploi D'Autray-Joliette*, relativement à l'utilisation des locaux situés au 2^e étage du 1341, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-31

Autorisation de participation - soirée de reconnaissance des bénévoles - CABA

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise la conseillère, madame Danielle Perreault, à participer à la *Soirée reconnaissance des bénévoles* organisée par le *Centre d'Action bénévole D'Autray*, le 12 avril 2019 ;

Que les frais de déplacement soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-32

Demande de subvention - Programme d'infrastructures Municipalités amies des aînés (PRIMADA)

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a pris connaissance des lignes directrices du *Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)*;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du *Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)*, pour le projet de réaménagement du bâtiment communautaire situé au 47-49, chemin de Lavaltrie;

ATTENDU que ce bâtiment est principalement occupé par des organismes à but non lucratif (Club Fadoq, Maison des aînés, Centre d'action bénévole, Chevaliers de Colomb) dont la mission est associée

à des services offerts aux personnes âgées et sert principalement à la tenue d'activités dédiées aux aînés ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de réaliser des travaux de mise aux normes et de réaménagement de ce bâtiment communautaire visant à mieux répondre aux besoins des organismes utilisateurs et de la clientèle aînée.

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise aux normes et au réaménagement du bâtiment communautaire situé au 47-49, chemin de Lavaltrie ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet ;

Que le conseil municipal mandate le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les documents de demande de subvention ainsi que tous ceux relatifs à ce projet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Mesdames Danielle Perreault et Lisette Falker déclarent qu'elles sont susceptibles d'être en conflit d'intérêt sur la résolution qui suit, du fait qu'elles siègent sur le conseil d'administration de la firme Asselin Architecture inc., donc elles se retirent et s'abstiennent de voter.

2019-04-33

Mandat - services professionnels - architectes - 47-49 chemin de Lavaltrie

ATTENDU la volonté du conseil municipal de déposer un projet de réaménagement du bâtiment communautaire situé au 47-49, chemin de Lavaltrie dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - Municipalité amie des aînés (MADA) ;

ATTENDU que pour ce faire, le conseil municipal souhaite réaliser une étude d'avant-projet visant à déterminer les travaux nécessaires au réaménagement du bâtiment ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil accepte l'offre de service professionnelle en architecture, présentée par madame Mireille Asselin, architecte de la firme *Asselin Architecture inc.* concernant la réalisation d'un mandat

d'avant-projet pour le réaménagement intérieur et de la façade extérieure du bâtiment communautaire situé au 47-49, chemin de Lavaltrie au coût de 6 750 \$, excluant les taxes, et ce, tel que plus amplement décrit à la proposition datée du 29 mars 2019 ;

Que cette dépense soit assumée par le poste 02-701-28-522 *Entretien et réparation bâtiments communautaires*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, mesdames les conseillères, Danielle Perreault et Lisette Falker réintègrent leur siège.

2019-04-34

Appui - Demande financière au PAC rurales - Projet Village du Lavaltrie d'antan

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du PAC rurales ;

ATTENDU que le projet consiste à reproduire de petites maisons d'époque sur roues, qui pourront être déployées dans divers événements pour de la médiation culturelle ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Qu'une demande de contribution financière de 15 000 \$ soit adressée à la MRC de D'Autray dans le cadre du PAC rurale pour la réalisation du projet Village du Lavaltrie d'antan ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à investir 5 500 \$ dans ce projet, laquelle somme sera imputée au poste budgétaire 02-701-51-522 *Entretien terrains et infrastructures* ;

Que madame Stéphanie Boilard, chef de division - Culture et patrimoine, soit désignée comme mandataire de ce projet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-35

Demande de soutien financier - Programme de projets événements récurrents de la MRC

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise la chef de division en culture et patrimoine, madame Stéphanie Boilard, à déposer quatre demandes d'aide financière au programme d'appui aux projets et aux événements récurrents 2019, pour les projets du parcours d'Halloween 2019, la Fête Nationale 2019, les Virées du fleuve 2019 ainsi que de la Roulotte de Paul Buissonneau pour un montant total de 7 000 \$;

Que madame Boilard soit également autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les documents relatifs à ces dossiers ;

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise également la chef de division - Loisirs et soutien à la vie communautaire, madame Josée Perreault, à déposer deux demandes d'aide financière au programme d'appui aux projets et aux événements récurrents 2019-2020, pour le projet de la Fête des bénévoles 2019 et de la Féerie d'hiver 2020 pour un montant total de 3 300 \$;

Que madame Perreault soit également autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les documents relatifs à ces dossiers.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-36

Embauche d'un coordonnateur d'opérateur de filtre

ATTENDU la nouvelle structure au Service des travaux publics, suite à des départs ;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de cette nouvelle structure ;

ATTENDU la convention collective en vigueur ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur François Lafortune, au poste de coordonnateur opérateur de filtre au Service des travaux publics ;

Que cette nomination soit effective en date du 1^{er} avril 2019 et que monsieur Lafortune soit rémunéré à l'échelon 6, selon la grille salariale prévue pour ce poste ;

Qu'en vertu de la convention collective, monsieur Lafortune soit soumis à une période d'essai d'un maximum de 3 mois ;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues par la convention collective à l'égard d'une personne salariée régulière à temps complet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-37

Fin d'emploi d'une personne salariée

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance d'un rapport concernant la période d'essai de la personne salariée no 80017 ;

ATTENDU la décision de mettre fin à la période d'essai de la personne salariée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal entérine la fin d'emploi de la personne salariée no 80017 en date du 29 mars 2019.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-38

Adoption du règlement 251-1-2019 - tarification

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 251-1-2019 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement numéro 251-2019 concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-39

Autorisation de signature - Dossier de la Cour du Québec

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à représenter la Ville de Lavaltrie dans le dossier de la Cour du Québec portant le numéro 705-32-701270-180 et à signer tout document relatif au règlement dudit dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-40

Souscription - Fondation des Samares

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal souscrive une somme de 800 \$ à la Fondation des Samares dans le cadre de leur 17^e édition de la Classique de golf, afin de soutenir les jeunes de notre région dans leur parcours scolaire ;

Que cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-41

Radiation de taxes

ATTENDU que l'opération de réforme du cadastre effectuée sur le territoire de la Ville de Lavaltrie a généré de nouveaux lots ;

ATTENDU que certains lots appartiennent à des propriétaires décédés ;

ATTENDU qu'il serait inapproprié pour la Ville d'investir des sommes afin de régulariser la situation puisque certains de ces lots n'ont aucune valeur ;

ATTENDU que pour des raisons d'efficacité administrative, il est nécessaire de procéder à la radiation des taxes dues, sur certains lots ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil autorise la radiation des taxes suivantes :

Matricule	Année	Montant
1590 91 7427	2019	133,22 \$
1986 98 5862	2019	0,88 \$
2080 98 1078	2019	51,89 \$
2283 32 9506	2019	45,96 \$
2283 43 8027	2019	0,88 \$
1588 46 3561	2019	4,23 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-42

Ajustement des appropriations à l'excédent de fonctionnement non affecté au fonds de parcs et de terrains de jeux

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise l'ajustement et le transfert de diverses sommes excédentaires appropriées en 2018 à l'excédent de fonctionnement non affecté et au fonds de parcs et de terrains de jeux :

Sommes provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté	Total
Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté - résolution 2018-02-20 (excédentaire, Collecte, transport et valorisation des feuilles mortes)	5 594,38 \$
Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté - résolution 2018-02-31 (excédentaire, Sûreté du Québec)	2 249,00 \$
Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté - résolution 2018-03-24 (excédentaire, usine de traitement de l'eau)	81 000,00 \$
Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté - résolution 2018-06-17 (excédentaire, entretien des véhicules)	9 238,19 \$

Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté - résolution 2018-06-22 (excédentaire,- mandat architectes - ancienne caserne)	3,12 \$
Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté - résolution 2018-06-34 (excédentaire, processus de dotation et formation pour le poste de trésorier)	7 202,56 \$
Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté - résolution 2018-07-13 (excédentaire, l'évaluation de sol du terrain rue Carmen)	15 000,00 \$
Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté - résolution 2018-07-13 (excédentaire, bail avec Dévolutions)	0,42 \$
Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté - résolution 2018-05-28 (excédentaire, règlement 240-2018 ins. septiques)	1 676,02 \$
TOTAL	121 963,69 \$

Sommes provenant du fonds de parcs et de terrains de jeux	Total
Affectation au fonds de parcs et de terrains de jeux - résolution 2018-06-19 (excédentaire, aménagement d'un terrain de basketball - parc des Riverains)	18 110,36 \$
TOTAL	18 110,36 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-43

Autorisation de paiement de divers projets

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

Règlement 226-2017 - Acquisition d'ameublement et la réalisation de travaux de rénovation, d'entretien et de réaménagement de différents immeubles municipaux

Les Entreprises Constructo inc.	Coupon 1206	87 663,11 \$
Les Entreprises Constructo inc.	Coupon 1241	35 570,39 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 février 2019 au 25 mars 2019.

2019-04-44

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 5 mars au 1^{er} avril 2019 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 704 552,47 \$, selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 49425 à 49450 et 49750 à 49921).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2019-04-45

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h58.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marc-Olivier Breault, directeur
général et assistant-greffier

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 2^e jour du mois d'avril 2019.

Christian Goulet, maire